



Conseils au sujet d'une femme enceinte d'un pere inconnu.

Par **ignorant**, le 19/07/2011 à 00:49

Bonjour,

J'ai rencontré une fille et elle est tombée enceinte. Je ne sais pas qui est le Pere mais c'est peut-être moi.

Si je suis le pere, je ne souhaite pas reconnaître son enfant .

La mère peut-elle exiger des choses de moi meme si je ne souhaite pas reconnaître l'enfant?

Que me conseiller vous de faire?

Me conseillez-vous de faire un test de paternité alors que j'ai demandé a la mère d'avorter quand elle était enceinte de 2 mois?

Si oui, quelle est la procédure ?

Par **Domil**, le 19/07/2011 à 01:07

Déjà la femme est libre de son corps, peu importe que vous ayez émis le voeu qu'elle avorte.

Vous ne pouvez pas faire de test de paternité, c'est illégal sans l'autorisation d'un juge.

Elle peut, si vous refusez de reconnaître l'enfant, tenter une procédure d'établissement judiciaire de filiation

Par **ignorant**, le 19/07/2011 à 09:04

Merci pour la rapidité de votre réponse.

Si cette mère engage cette procédure de demande de filiation , que se passera-t-il ensuite ?

Le juge demandera-t-il un test de paternité ?

Si oui, serai-je obligé d'accepter le test?

Si le test révèle que je suis le père , la mère peut-elle exiger que je lui paye des pensions alimentaires ?

Par **Domil**, le 19/07/2011 à 14:51

Si elle engage cette procédure, le juge demandera un test de paternité.

Si vous refusez :

- soit elle a d'autres éléments de preuve pour établir une forte présomption de paternité et le juge établira la filiation et une pension alimentaire
- soit elle n'en a pas, et votre refus étant suspect tout en n'étant pas un aveu, la filiation ne sera pas établie mais vous serez condamné à verser des subsides (une pension alimentaire comme si vous étiez le père mais sans aucun droit de père, vous n'aurez même pas le droit de voir l'enfant)

Si vous acceptez

- soit vous n'êtes pas le père et vous ne devez rien
- soit vous l'êtes et vous aurez tous les devoirs et droits d'un père, le juge mettra en place une pension alimentaire évidemment.

Il n'y a que l'argent qui vous intéresse dans la vie ?

Par **ignorant**, le **20/07/2011** à **08:14**

Je ne comprends pas pourquoi vous me dites:"Il n'y a que l'argent qui vous intéresse dans la vie?"

Je n'ai pas un emploi stable.

Et si le juge me demande de payer une pension alimentaire alors que moi-même j'ai du mal à m'en sortir financièrement ?

En plus, je ne connaissais pas bien la mère et elle m'a avoué (je reprends les termes de son texto):"je t'ai tendu un piège pour que je puisse tomber enceinte de toi."

De plus, elle me harcèle au téléphone. Et moi, je ne veux pas lui causer des problèmes mais la situation est difficile. Je ne sais pas quoi faire .

Elle m'a avoué qu'elle a fréquenté d'autres hommes donc je ne suis pas du tout sûr de l'identité du père.

Que me conseillez-vous de faire?

Par **Domil**, le **20/07/2011** à **12:26**

[citation]Je ne comprends pas pourquoi vous me dites:"Il n'y a que l'argent qui vous intéresse dans la vie?" [/citation] parce que vous ne vous demandez même pas comment vous allez pouvoir faire pour voir cet enfant, vous en occuper, être un père digne de ce nom pour lui (il n'est pas responsable des actes de sa mère). Seul vous importe de devoir payer ou non.

Vous êtes autant responsable qu'elle de la venue de cet enfant car vous saviez avoir des relations sexuelles potentiellement fécondantes avec elle.

Ce que vous devez faire, relève de votre éthique personnelle, de votre sens de la morale. Vous avez eu les réponses juridiques sur le reste